

Cellule Migrateurs Charente Seudre



EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente



Compte rendu COMITE DE PILOTAGE POISSONS MIGRATEURS

Date : 30 juin 2020

Lieu : EPTB Charente – Saintes et visioconférence

Participants :

Présents :

ADAM Gilles, DREAL Nouvelle-Aquitaine
ALBERT François, MIGADO - CMCS
BLANC Éric, vice-président du CDPMEM 17
BRICHET Gilles, vice-président de MIGADO
BUARD Éric, CREEA - CMCS
CAUDIU Antoine, MIGADO - CMCS
COLLEU Marc-Antoine, EPTB Charente - CMCS
DEAU Maxime, Stagiaire EPTB Charente - CMCS
DON Jérémy, FDAAPPMA 16
LAROCHE Isabelle, Région Nouvelle-Aquitaine, Service Environnement
MAZZOCO Mylène, CREEA
PEIGNE Jean-Claude, FDAAPPMA 79
POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente - CMCS
ROUET Marie, FDAAPPMA 17
SIROT Baptiste, EPTB Charente

Excusés :

CLEMENT Amélie, Région NA
FONTENY Sylvie et LEBARS Lydie – CD17 / Pb de connexion
GIRARD Jean-Paul, ADAPAEF 17
GODINEAU Jean-Claude, Président EPTB Charente
GUILLAUMIE Alain, Président de MIGADO
HERAUT Mariette, CD17
KYRIACOS Marie-Aude – DDT16
MORANDEAU Philippe, CREEA
PIERRE Josy et PAUTRET Soizic – CD79
RAMBAUD Sylvie – AEAG / Pb de connexion
VILLIGIER Lucie, MIGADO

Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles auprès des animateurs de la Cellule Migrateurs.

Relevé des discussions :

1/ Actualités liées aux financements Cellule Migrateurs et activités :

Audrey POSTIC-PUIVIF présente le bilan d'activités 2019. Les dépenses réelles en 2019 ont été de 279 998,96€ avec une réalisation à 90,2%. Le 2^{ème} programme d'action est soldé avec la réception du solde du FEDER 2014-2015. Sur le 3^{ème} programme de 2016 à 2018, la convention FEDER a été signée en 2019 et la demande de soldes effectuée. Les subventions de l'Agence de l'eau ont été perçues. Pour 2019, la demande de solde à l'Agence a été envoyée semaine 27 et à la Région le 26 juin. Le budget prévisionnel 2020 est de 314 643€. Un contrat de partenariat 2020-27 avec l'Agence de l'eau, l'Etat, l'OFB, la Région et les membres de la Cellule est en cours de signature.

Mylène MAZZOCO s'interroge sur les 2 000€ d'écart entre le budget prévisionnel 2020 et l'accord de subvention et demande comment se fera sa répartition. Elle précise aussi que c'est un écart faible et que cela est un bon signal.

Audrey POSTIC-PUIVIF répond que ce sera sûrement sur la part FEDER demandée pour l'EPTB, mais que cela reste à confirmer.

Isabelle LAROCHE précise que pour la convention de partenariat sa signature est soumise au vote des élus régionaux en séance plénière du 3 juillet.

2/ Elaboration du programme 2021/2025 :

Audrey POSTIC-PUIVIF rappelle que le 3^{ème} programme prend fin au 31 décembre 2020.

Un nouveau programme est en cours de réflexion pour 2021-25. Ce programme comprendra les actions « de base » définies dans le contrat de partenariat 2020-2027 et des actions nouvelles nécessaires sur le territoire. Une première version a été discutée en Assemblée le 14 mai 2020 et présentée au comité des financeurs le 16 juin. Une consultation du COPIL sera organisée, par mail, à l'automne. Enfin, la version finalisée du programme sera présentée au COPIL de fin d'année. Actuellement, le projet de programme regroupe 5 orientations avec 22 actions récurrentes et 11 nouvelles actions. Ces dernières sont présentées sous forme de tableau. Une convention de partenariat est aussi en cours d'élaboration. Celle-ci décrit les modalités du partenariat sur la durée du programme 2021-2025.

François ALBERT apporte des précisions sur le suivi habitat-bathymétrie en précisant qu'il y aura une notion de progressivité au cours du programme en commençant par les aloses feintes puis les grandes, puis les lamproies par exemple. L'idée est d'avoir en fin de programme une bonne vision de la configuration des zones de reproduction.

Éric BUARD précise également que toutes les actions ne seront pas réalisées chaque année. Dans les actions nouvelles, c'est souvent une ou deux années pour assurer le suivi si la 1^{ère} année est particulière.

François ALBERT poursuit avec l'action « suivi des migrations – pistage » en informant que les objectifs précis seront définis dans les 2 premières années du programme. Les objectifs seront limités pour bien les conduire. Également, le suivi « échappement à Crouin » se fera dans le cadre d'un partenariat avec INRAE et OFB avec lesquels des contacts ont déjà été pris, afin d'aller plus loin que l'estimation qui est faite annuellement par le croisement des données de débits avec la présence des espèces. Enfin, pour l'action « entrée de civelles en marais de Seudre » l'action a déjà été menée en 2017, il s'agit dans le prochain programme de faire une estimation à plus ou moins 5 ans.

Jean Claude PEIGNE demande s'il est prévu dans le cadre du « pistage » de suivre aussi les anguilles dans leur dévalaison comme c'est le cas sur la Sèvre Niortaise.

Audrey POSTIC-PUIVIF explique qu'il est prévu de suivre en priorité les aloses voire les lamproies. Le suivi des migrations dans le cadre de cette action serait lié à la montaison et non à la dévalaison. Il est rappelé que la Sèvre Niortaise est une rivière Index identifiée pour le monitoring spécifique au plan de gestion anguille de la France.

Jean Claude PEIGNE observe aussi qu'aujourd'hui pour pouvoir faire des opérations de marquage il faut des compétences fortes en chirurgie avec des habilitations exigeantes.

François ALBERT répond que MIGADO a les agréments nécessaires et le personnel formé. En effet, pour monter le projet, il faut être « concepteur d'expérimentations animales », monter une saisine auprès du ministère de la recherche et qu'elle soit acceptée par un comité d'éthique.

Éric BLANC demande comment est prévu le suivi des anguilles argentées en marais de Seudre et si les poissons seront marqués.

Éric BUARD répond qu'il est prévu par verveux ou autres filets suivant les objectifs, qui sont de voir la quantité d'anguilles argentées qui s'échappe du marais. Il n'est pas prévu de marquage dans ce cadre.

Gilles ADAM demande des précisions sur les objectifs du « suivi des migrations – pistage » et le marquage des poissons migrateurs. Il peut y en avoir une multitude derrière ce type de suivi. Il faudra vraiment travailler sur quelques objectifs pour mener à bien la mission mais dans un premier temps quel est l'objectif principal qui a amené à inscrire cette mesure ?

Audrey POSTIC-PUIVIF répond que l'action est programmée en 2023/24 pour se laisser le temps de définir les objectifs, les territoires, les techniques, le protocole, les partenariats, les financements... L'idée principale est d'avoir des éléments sur les migrations notamment sur le parcours depuis Saint-Savinien en remontant l'axe.

François ALBERT complète sur le double objectif « migration » : parcours de migration et comportement aux ouvrages.

Isabelle LAROCHE explique que la Région n'a pas de remarque particulière à formuler pour l'instant, sachant que des éléments complémentaires doivent être pris en compte (analyses faites dans le cadre de l'étude) et que le programme doit être affiné.

3/ Habitats et libre circulation piscicole :

François ALBERT présente l'état d'avancement de la continuité écologique sur les bassins Charente et Seudre. Au 31 décembre 2019, il y a : 152 discussions entreprises dont 3 nouveaux ouvrages en 2019 ; 65 démarches engagées dont 2 nouveaux ouvrages en 2019 ; 190 rétablissements effectués dont 11 traités en 2019. L'actualisation ramenée sur la base du ROE est présentée avec des cartes. 21,7% des ouvrages sur le bassin Charente sont traités ou en cours de traitement pour la restauration de la libre circulation piscicole. Les indicateurs par espèces et par axe réglementé sont présentés. Un tour d'horizon des études et projets en cours sur le territoire est réalisé.

Marie ROUET demande des précisions sur les classes de l'état d'avancement des ouvrages notamment sur la classe « exclusivement traités ».

Il est répondu que les chiffres présentés sont des ouvrages qui ont été traités mais aussi ceux qui font l'objet de démarche de prise en compte de la continuité (étude ou forte volonté). Nous présentons aussi les ouvrages « exclusivement traités » pour bien faire la distinction avec les projets.

Éric BLANC demande comment ont été définies les aires de colonisation des espèces utilisées dans les indicateurs.

François ALBERT répond qu'il s'agit des aires historiques de colonisation définies dans l'étude des potentialités piscicoles de 2003, peu importe le nombre de poissons, c'est le point le plus haut historique observé.

4/ Suivis des espèces :

Un point est réalisé sur les débits de la Charente et de la Seudre : les crues hivernales sont bien visibles avec 3 pics, le retour au module a eu lieu le 3 avril sur la Charente avec un coup d'eau en mai. Les températures sont globalement plus chaudes sur le 1^{er} semestre 2020 que sur les 5 dernières années.

Ensuite, sont présentés les résultats des passages à la station de comptage à Crouin, avec notamment 201 aloses, 63 lamproies marines, 40 truites de mer et 575 mulets au 24 juin.

La présentation se poursuit sur les suivis en cours sur les aloses. Actuellement, le point le plus haut sur lequel a été identifié des aloses est Sireuil. Les suivis ADN ont eu lieu la semaine 24 avec 8 stations choisies sur la Charente entre Malvy et Guissalle.

Éric BLANC demande si le prélèvement est effectué à différentes profondeurs et si un brassage est nécessaire pour détecter les espèces.

Audrey POSTIC-PUIVIF répond que le prélèvement se fait à environ 20 cm de profondeur de l'aval vers l'amont, en pied d'ouvrage donc sur une zone bien brassée.

Mylène MAZZOCO demande la durabilité de la détection de l'ADN dans l'eau, notamment pour les aloses.

Audrey POSTIC-PUIVIF répond que les prélèvements ont eu lieu mi-juin pour s'assurer d'être dans la période de passage et de reproduction des aloses. Les aloses viennent se reproduire et meurt après la reproduction ce qui relargue beaucoup d'ADN. La durabilité de détection de l'ADN dépend de plusieurs facteurs et peut être très variable. Dans notre cas, la période de prélèvement était optimale.

Maxime DEAU, stagiaire Master 2 en Dynamique des Ecosystèmes Aquatiques (DynEA) à l'EPTB Charente présente son stage sur l'estimation des géniteurs d'aloses feintes sur la Charente. Le début d'activité a été observé le 14 avril et une fin des enregistrements est prévu début juillet. Le pic de reproduction estimé se situe vers fin mai-début juin. Il y a une reproduction positive sur les frayères en aval de Cognac et une très faible activité en amont de Cognac. Également, 5 cadavres post-reproduction d'aloses ont pu être récupérés.

François ALBERT apporte une information sur le comptage à Crouin en précisant que les premières aloses détectées à la vitre l'ont été par l'amont. Cela signifie que les aloses sont passées en dehors de la passe, donc probablement aux clapets pendant les hauts niveaux d'eau qui ont duré jusqu'à début avril sur la Charente. Ce passage a échappé au comptage et il est impossible de savoir combien de poissons sont passés finalement.

Éric BLANC précise que sur la Gironde, dès que les navires ont travaillé le maigre, ils ont vu beaucoup d'aloses. Il y aurait eu un gros flux en tout début de saison, sur fin mars et début d'avril.

François ALBERT poursuit en disant que l'aspect positif cette année c'est qu'il a été observé de la reproduction en amont de Crouin, même si c'est très peu, sur des frayères qui n'ont pas été actives les 2 dernières années.

Antoine CAUDIU, technicien MIGADO en charge du suivi de la passe multispécifique de Saint-Savinien, présente la programmation de l'action et les 1^{ers} résultats. Les périodes de piégeage ont été simulées afin de pouvoir définir le planning d'intervention (en fonction des débits et des marées). Au 26 juin, 21 piégeages avaient été réalisés permettant la capture de 19 espèces dont 5 migrateurs et 14 espèces locales holobiotiques. Les piégeages sont prévus jusqu'à fin juillet.

Éric BLANC demande s'il pourrait être prévu un pompage pour pouvoir piéger en dehors des « périodes » piégeables et s'affranchir de la marée.

Antoine CAUDIU précise que c'est possible mais qu'il faudrait beaucoup d'installation et de temps sur place. Il faut récupérer une motopompe, installer les batardeaux, vider le piège... Cela n'a pas été effectué cette 1^{ère} année de suivi.

Éric BUARD présente le suivi des anguilles jaunes en marais salés de Seudre et d'Oléron réalisé tous les 2 ans. Au total, 22 fossés à poissons sont pêchés par verveux. Les captures d'anguilles sont similaires à 2018. Les résultats détaillés seront analysés pour la fin d'année.

Marc-Antoine COLLEU, chargé de mission EPTB Charente pour la Cellule sur un mi-temps, présente un état des lieux de la présence du silure sur la Charente. Entre 3 et 113 silures sont dénombrés en passage à la station de Crouin suivant les années mais avec une augmentation progressive. Toutes les tailles sont présentes et leur fréquentation sur les frayères d'aloses est avérée avec des identifications de chasse de nuit. Un point bibliographique sur le comportement, les connaissances et la gestion est présenté.

Gilles BRICHET demande des informations supplémentaires sur le protocole cadre silure évoqué dans la présentation et s'il intègre la Charente.

Marc-Antoine COLLEU répond qu'il s'agit d'un protocole mis en place avec plusieurs partenaires sur Garonne et Dordogne, à la demande du COGEPOMI, pour expérimenter des actions de gestion du silure sur des secteurs problématiques.

Audrey POSTIC-PUIVIF complète en disant que pour le moment ce protocole ne concerne pas le bassin charente. Nous sommes dans une phase d'état des lieux avec une synthèse bibliographique qui vient d'être présentée par Marc-Antoine. Pendant ce temps, sur Garonne et Dordogne, ils expérimentent des techniques de capture du silure pour sa régulation. Lorsque nous serons prêts avec les partenaires sur le territoire et que nous aurons défini comment nous souhaitons agir, nous pourrions profiter de leurs retours d'expériences.

Gilles ADAM poursuit en indiquant que sur les pressions que peuvent exercer les silures sur les migrateurs nous avons beaucoup plus d'informations sur les géniteurs de migrateurs que sur les jeunes stades. C'est un élément de connaissance non disponible aujourd'hui. Sur le protocole cadre, effectivement, il est adapté pour l'instant à Garonne et Dordogne. Il permet de cadrer les opérations de régulation sur des secteurs identifiés, tester des engins de pêche sélectif. La question du PCB a été abordée, mais une étude de l'ANSES recommande de lever les interdictions de consommation sur le bassin Adour Garonne.

Éric BLANC apporte l'information qu'il a été observé beaucoup de silures par les pêcheurs de civelles. Ils n'en n'avaient jamais été vu autant, aussi en aval, et dans la partie maritime.

Jérémy DON se questionne sur la nouvelle action du prochain programme concernant les pressions par les silures et autres prédateurs. Il pense que l'action sera principalement tournée vers le silure, et se demande s'il faut s'attendre à ce que ce soit une partie importante du programme. Il précise qu'il faut être vigilant sur ce point et que le silure ne doit pas être « l'arbre qui cache la forêt » et qu'il faut que les principales problématiques sur les migrateurs ne soient pas occultées comme le quantitatif en eau, la continuité écologique, les habitats ou les hausses de température... Est-ce qu'il faut que les fédérations de pêche s'attendent à ce que cette action « silure » soit une action forte de la Cellule ?

Audrey POSTIC-PUIVIF précise que le travail de synthèse et d'échange avec les partenaires va permettre de définir la part du travail à faire, l'implication de chacun et ce que l'on pourra prévoir sur cette espèce.

François ALBERT poursuit en disant que l'on ne parle pas d'une action forte, car ça ne prendra qu'une petite part du temps parmi l'ensemble du programme et l'action est projetée sur les 2 ou 3 premières années.

Audrey POSTIC-PUIVIF complète en disant qu'en effet les premières années permettront de faire le point sur l'espèce et les objectifs. Après, les partenaires pourront s'emparer de la thématique, et s'il y a des actions de terrain, d'autres acteurs pourront être associés, comme les pêcheurs professionnels par exemple. Tout est à construire.

Jérémy DON précise que les données consignées dans le plan de gestion piscicole en Charente peuvent être extraites si besoin pour compléter l'aire de répartition actuelle connue du silure.

Baptiste SIROT ajoute que la répartition du temps passé par action sur le prochain programme sera présentée lors du COPIL de l'automne. Cela dit, même si le travail n'est pas encore fait, le temps prévu sur cette action « silure » ne sera pas 90% du temps mais bien inférieur et cohérent avec toutes les autres actions. Cependant, il est important de prendre en compte ce sujet et de ne pas l'ignorer. C'est un sujet sur lequel il va falloir s'engager clairement.

Audrey POSTIC-PUIVIF termine en informant qu'une réunion spécifique sera organisée avec les partenaires du territoire pour partager ce constat et définir, par rapport aux recommandations du COGEPOMI et du protocole cadre, les mesures à mettre en place et comment s'inscrire dans la démarche d'action de régulation et de mesure de surveillance.

Mylène MAZZOCO informe qu'elle a appris à une réunion récente qu'il y avait eu de forts échappements d'esturgeons d'élevages et qu'il avait été trouvé des traces de prédation de silure sur un individu.

Gilles ADAM précise que les échappements ont eu lieu à la suite d'une crue centennale sur le Ciron avec l'échappement de 2 espèces d'esturgeons exotiques. Des pêches de récupérations ont été organisées par le pisciculteur notamment. C'est à cette occasion, qu'un esturgeon a été recapturé avec des marques d'attaque de silure. C'est anecdotique mais cela montre que l'esturgeon peut aussi être prédaté par le silure.

Marc-Antoine COLLEU demande si des possibilités d'hybridation entre espèces d'esturgeons est possible.

Gilles ADAM répond que cela ne s'est jamais vu dans le milieu naturel mais que théoriquement oui. Il faut être vigilant. Cela dit, ces poissons survivent bien dans le milieu mais ne s'y reproduisent pas.

5/ Les outils de communication :

Éric BUARD présente les animations réalisées en février avant le confinement. L'exposition itinérante devrait être mise à disposition début juillet et jusqu'à la fin de l'année suivant les mesures sanitaires qui seront en vigueur. Trois lettres d'information par mail ont été diffusées et des articles sont parus dans la presse.

6/ L'étude Poisson Migrateurs :

Audrey POSTIC-PUIVIF fait un point sur l'avancement de l'étude des potentialités piscicoles qui a été engagée en octobre 2019. Celle-ci a été suspendue pendant le confinement. Le prochain comité technique de l'étude est prévu fin août et le comité de pilotage de mi-parcours pour la 1^{ière} quinzaine de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.